



PV Conseil Municipal

22 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 13

En exercice : 13

Présents : 7

Procuration : 3

Date de convocation

16/10/2025

Présents : DUBOUCHET Philippe, DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER Lionel, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, MARTINET Sylvain,

Représentés :

DECRUY Marie-Hélène qui donne pouvoir à JACQUET Brigitte

NOVO PEREZ Laurence qui donne pouvoir à DUBOUCHET Philippe

MUGNIER Joseph qui donne pouvoir à LAVOREL Joëlle

Excusé(s) : EXCOFFIER Yves, KARATAZ Aylin, LAUREAU Pierre,

Absent(s) :

Secrétaire : JACQUET Brigitte

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2025

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2- Informations des Commissions Communales

2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme – Jérôme

N°	Objet	Situation	Décision
DP 42/25	Changement fenêtres	16 Rte de la Motte	Accordée 13/10/25
PC 03/23T2	Transfert de PC – Maison individuelle	Allée des Chanterelles	Accordé 07/07/25

Monsieur GUILLERMET, adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée que le Cabinet EFU, qui accompagne la Commune dans le dossier de révision simplifiée souhaite arrêter sa mission. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de continuer en contactant un nouveau cabinet afin terminer la révision.

3.0. Délibérations :

3.1 Mandat - Vente aux enchères publiques du Fonds de Commerce de l'Auberge – D2025 038

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée suivant le jugement du 12 septembre 2025, le Tribunal de Commerce de Thonon-les-Bains a prononcé la liquidation judiciaire de la Sarl LA FABRIQUE DU BON gérante de l'Auberge de la Fruitière et que le Fonds de Commerce sera mis en vente aux enchères publiques le 3 novembre 2025 à 14h30 sur place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DONNE mandat à Madame le Maire pour participer aux enchères publiques au nom de la Commune.

3.2 Subvention Ligue Contre le Cancer – D2025 039

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée suite à la manifestation d'Octobre Rose du 11 octobre dernier, il a été parcouru un total de 1400 km. Par délibération n°D2025_034 en date du 18 septembre 2025 le montant au km a été fixé à 2 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCETPE** le versement d'une subvention d'un montant de 2 800.00 € (1400*2) à la Ligue Contre le Cancer.

4 – Divers

- L'appel d'offres des marchés de travaux concernant la rénovation intérieure de l'Eglise a été lancé, les entreprises ont jusqu'au 30 novembre pour déposer leur offre.

Fin de séance à 21h35 – le prochain CM 26/11/2025.

